

République Française

Département de Seine et Marne-arrondissement de Melun-canton de Fontenay-Trésigny



**MAIRIE DE
LES CHAPELLES-BOURBON**
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. 01 64 07 10 09
Fax. 01 64 25 34 48
leschapellesbourbon@orange.fr

Site : www.leschapellesbourbon.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le 14 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Anne PARISY, le maire**.

Étaient présents :

Laurent LEVASTRE, Pascal COISY, Valérie VINCENT, Jacques COCHAUD, Nathalie ROBAEYS, Pascal LOUYER, Etienne LEROY, Valérie VINCEN, Chanelle ASSELIN

Pouvoirs :

Julie GYONNET donne pouvoir à Anne PARISY

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Nathalie ROBAEYS

DELIBERATION 09/2025 : VOTE DES TAXES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Taux 2025	
Foncier Bâti	37.71 %
Foncier Non Bâti	71.44%
Taxe d'habitation résidence secondaire	14.56 %

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 10/2025 – APPROBATION DU CFU 2024.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Monsieur Jacques COCHAUD ;

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur Jacques COCHAUD, s'est exécuté du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 393 804.25 €	Dépenses de l'exercice : 96 276.48 €
Recettes de l'exercice : 365 649.18 €	Recettes de l'exercice : 118 084.78 €
Résultat de l'année : -28 155.07 €	Résultat de l'année : 21 808.30 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 154 342.36 €	Excédent : ... €
Déficit : ... €	Déficit : 52 102.71 €
Résultats cumulés clôture : 126 187.29 €	Résultats cumulés clôture : -30 294.41 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 27 261.00 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 5 904.00 €
Résultats corrigés clôture : ... €	Résultats corrigés clôture : -51 651.41 €
RÉSULTAT GLOBAL : 74 535, 88 €	

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 11/2025 – AFFECTATION DU RESULTAT N-1

Après avoir entendu le CFU dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 393 804.25 €	Dépenses de l'exercice : 96 276.48 €
Recettes de l'exercice : 365 649.18 €	Recettes de l'exercice : 118 084.78 €
Résultat de l'année : -28 155.07 €	Résultat de l'année : 21 808.30 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 154 342.36 €	Excédent : ... €
Déficit : ... €	Déficit : 52 102.71 €
Résultats cumulés clôture : 126 187.29 €	Résultats cumulés clôture : -30 294.41 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 27 261.00 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 5 904.00 €
Résultats corrigés clôture : ... €	Résultats corrigés clôture : -51 651.41 €
RÉSULTAT GLOBAL : 74 535, 88 €	

Madame le Maire décide d'affecter le résultat comme suit :

- **Report en fonctionnement 002 : 126 187, 29 €**
- **Affectation en investissement 1068 : 30 294, 41 €**

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 12/2025 – VOTE DU BUDGET 2025.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire et vote le **Budget unique 2025** qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES-RECETTES à la somme de 523 060.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES à la somme de 557 995.37 €

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 13/2025 : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57

Le Conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune de Les Chapelles-Bourbon est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 14/2025 : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES (STRATEGIA)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la société STRATEGIA représentée par sa présidente Madame Marième TAMATA-VARIN.

Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature du contrat de prestation de service de la société STRATEGIA. Le contrat aura pour objet la réalisation des prestations intellectuelles pour la gestion administrative et financière de dossier de subventions dans le cadre de différents projets d'investissements.

Approuvée à l'unanimité.

Fin de séance 20 heures 30.

Les Chapelles-Bourbon, le 21 mai 2025
Le Maire,
Anne PARISY